

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1220

25 avril 2016

SOMMAIRE

Alexandre Immo International S.A.	58531	Satul S.A.	58526
Amitiés Luxembourg - Arménie a.s.b.l.	58531	Scriva Investments S.A.	58559
Company Restore	58519	Serenity Gaia S.à r.l.	58526
Dalu S.à r.l.	58517	Sigefroi Immo S.A.	58560
Great Rainbow Limited	58556	Silver Sea Holdings S.A.	58560
Hoche Partners Private Equity Investors S.à r.l.	58538	Sivagest S.A.	58527
LSF6 Rio S.à r.l.	58534	Skandia Continental Europe Holdings S.A. ...	58560
Lumineous Holding S.à r.l.	58540	Société Cotonnière Financière S.A.	58527
Nordim S.A.	58524	Société d'Etude de Réalisation d'Electricité et d'Automatisme	58560
Omega Software S.A.	58522	So.Fi.Mar. International S.A.	58527
OpCapita Red Bidco S.à r.l.	58524	Sofirom s.à r.l.	58560
Oroluk Investments S.à r.l.	58524	St. James's Place S.A.	58528
Partners Group Avatar S.à r.l.	58523	Superior SPF	58528
Pfizer Atlantic Holdings S.à r.l.	58523	Swiss Re Funds (Lux) I	58525
Pfizer Investment Holdings S. à r.l.	58524	THB JV S.à r.l.	58514
Pirson Contractors S.A.	58521	Trierweiler S.A.	58529
Ploquette (SPF) S.A.	58521	TT Holding S.A.	58529
Pool Top S.A.	58521	TT Holding S.A.	58528
Proago Management S.A.	58522	United Caps Luxembourg	58529
Procap Luxembourg S.A.	58529	United Technologies S.A.	58530
Progest S.A.	58522	UP Finance S.A.	58530
Sakura Investments SPF, S.A.	58525	Venn Capital II LP S.C.S.	58530
San Marco Real Estate S.à r.l.	58525	Venn Capital II S.à r.l.	58531
Sark S.à r.l.	58559		

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.165.906,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.909.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93081 (“Tamweelview European Holdings”),

hereby represented by Maître Manfred MULLER, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 January 2016.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

Tamweelview European Holdings has requested the undersigned notary to record that Tamweelview European Holdings is the sole shareholder of THB JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty-eight million two hundred one thousand nine hundred six United States dollars (USD 48,201,906.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 16 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 499 of 24 February 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165909 (“THB JV”). The articles of incorporation of THB JV have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 18 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview European Holdings, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To consider and, if thought fit, increase the share capital of THB JV by an amount of three million nine hundred sixty-four thousand United States dollars (USD 3,964,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-eight million two hundred one thousand nine hundred six United States dollars (USD 48,201,906.-) to fifty-two million one hundred sixty-five thousand nine hundred six United States dollars (USD 52,165,906.-).

2 To consider and, if thought fit, issue three million nine hundred sixty-four thousand (3,964,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To consider and, if thought fit, accept the subscription for these new shares with payment of a share premium in a total amount of thirty-five million six hundred seventy-six thousand United States dollars (USD 35,676,000.-) and to accept full payment in cash for these new shares by TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A..

4 To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of THB JV, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Tamweelview European Holdings resolved to increase the corporate capital of THB JV by an amount of three million nine hundred sixty-four thousand United States dollars (USD 3,964,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-eight million two hundred one thousand nine hundred six United States dollars (USD 48,201,906.-) to fifty-two million one hundred sixty-five thousand nine hundred six United States dollars (USD 52,165,906.-).

Second resolution

Tamweelview European Holdings resolved to issue three million nine hundred sixty-four thousand (3,964,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Tamweelview European Holdings, as above mentioned.

Tamweelview European Holdings declared to subscribe to three million nine hundred sixty-four thousand (3,964,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) per share, with payment of a share premium in a

total amount of thirty-five million six hundred seventysix thousand United States dollars (USD 35,676,000.-) and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of thirty-nine million six hundred forty thousand United States dollars (USD 39,640,000.-) was thus as from that moment at the disposal of THB JV, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

Tamweelview European Holdings resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

Tamweelview European Holdings resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of THB JV in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company's share capital is set at fifty-two million one hundred sixty-five thousand nine hundred six United States dollars (USD 52,165,906.-), represented by fifty-two million one hundred sixty-five thousand nine hundred six (52,165,906) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by THB JV as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour du mois de janvier,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
a comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 («Tamweelview European Holdings»),

représenté aux fins des présentes par Maître Manfred MULLER, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 26 janvier 2016.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Tamweelview European Holdings a requis le notaire instrumentant d'acter que Tamweelview European Holdings est le seul et unique associé de THB JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quarante-huit millions deux cent un mille neuf cent six dollars des Etats-Unis (USD 48.201.906,-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 499 du 24 février 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165909 («THB JV»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview European Holdings, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Examen de et, si jugé approprié, décision d'augmenter le capital social de THB JV à concurrence d'un montant de trois millions neuf cent soixante-quatre mille dollars des Etats-Unis (USD 3.964.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions deux cent un mille neuf cent six dollars des Etats-Unis (USD 48.201.906,-) à un montant de cinquante-deux millions cent soixante-cinq mille neuf cent six dollars des Etats-Unis (USD 52.165.906,-).

2 Examen de et, si jugé approprié, décision d'émettre trois millions neuf cent soixante-quatre mille (3.964.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Examen de et, si jugé approprié, décision d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq millions six cent soixante-seize mille dollars des Etats-Unis (USD 35.676.000,-) et acceptation du paiement intégral en numéraire par TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A..

4 Examen de et, si jugé approprié, décision de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de THB JV, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Tamweelview European Holdings a décidé d'augmenter le capital social de THB JV à concurrence d'un montant de trois millions neuf cent soixante-quatre mille dollars des Etats-Unis (USD 3.964.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions deux cent un mille neuf cent six dollars des Etats-Unis (USD 48.201.906,-) à un montant de cinquante deux millions cent soixante cinq mille neuf cent six dollars des Etats-Unis (USD 52.165.906,-).

Deuxième résolution

Tamweelview European Holdings a décidé d'émettre trois millions neuf cent soixante-quatre mille (3.964.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Tamweelview European Holdings, représenté comme indiqué ci-avant.

Tamweelview European Holdings a déclaré souscrire trois millions neuf cent soixante-quatre mille (3.964.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total trente-cinq millions six cent soixante-seize mille dollars des Etats-Unis (USD 35.676.000,-) et libérer intégralement en espèces ces parts sociales nouvelles.

Le montant de trente-neuf millions six cent quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 39.640.000,-) a dès lors été à la disposition de THB JV à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Tamweelview European Holdings a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Tamweelview European Holdings a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de THB JV pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à cinquante-deux millions cent soixante-cinq mille neuf cent six dollars des Etats-Unis (USD 52.165.906,-), représenté par cinquante-deux millions cent soixante-cinq mille neuf cent six (52.165.906) parts sociales d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par THB JV en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3618. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064155/158.

(160025463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Dalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.807.

In the year two thousand and sixteen, on the seventh day of January,
before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mahalo S.à r.l., a société a responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 98724 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Alexandre Gobert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal granted on 7 January 2016.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Dalu S.à r.l., a société a responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 99807, incorporated pursuant to a notarial deed on 26 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 October 2015, number 2922, page 140236 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since.

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) by the issue of one hundred thousand (100,000) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) by the issue of one hundred thousand (100,000) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, against a contribution in kind.

The one hundred thousand (100,000) new ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, for a total subscription price of three million five hundred thirty-two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 3,532,760.-) and fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables under two promissory notes.

The total subscription price in the amount of three million five hundred thirty-two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 3,532,760.-) consists of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) for the share capital and three million four hundred thirty-two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 3,432,760.-) for the share premium of the Company.

Proof of subscription and of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500), represented by one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euro.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le septième jour du mois janvier,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mahalo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 98724 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 janvier 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de Dalu S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 99807, constituée selon un acte notarié le 26 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 octobre 2015, numéro 2922, page 140236 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euro (EUR 100.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent douze mille cinq cents euro (EUR 112.500) par l'émission de cent mille (100.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) par l'émission de cent mille (100.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les cent mille (100.000) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique, susmentionné, pour un prix de souscription total de trois millions cinq cent trente-deux mille sept cent soixante euros (EUR 3.532.760.-) et intégralement payées par un apport en nature consistant de créances sous deux prêts.

Le prix de souscription total d'un montant de trois millions cinq cent trente-deux mille sept cent soixante euros (EUR 3.532.760.-) est alloué pour cent mille euros (EUR 100.000) au capital social et pour trois millions quatre cent trente-deux mille sept cent soixante euros (EUR 3.432.760.-) à la prime d'émission de la Société.

La preuve de la souscription et de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500), représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 janvier 2016. Relation: EAC/2016/630. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016064114/113.

(160025730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Company Restore, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 94.112.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "COMPANY RESTORE", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 94.112, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated July 1st, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 747 of July 15th, 2003.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 5, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de "COMPANY RESTORE", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.112, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 1^{er} juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 15 juillet 2003.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 5, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016064369/109.

(160025918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21A-21B, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 53.660.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 26 décembre 2014

Monsieur Claude Maximilien PIRSON, ayant son domicile à 27 Avenue Belvédère, CH-2025 CHEZ-LE-BART, est nommé administrateur délégué pour toute la durée de son mandat prenant fin en 2019, et disposera du pouvoir d'engager la société seul.

Monsieur Gaël HANON, ayant son domicile à 405 route de Neufchâteau, B-6700 Arlon, aura, pour toute la durée de son mandat d'administrateur prenant fin en 2019, autorité pour engager la société individuellement pour tous les actes relevant de la gestion journalière de la société, y compris:

- Toutes les relations bancaires, ainsi que les opérations financières sans limite de montant;
- Etablir et signer tous les documents requis par la législation sociale et fiscale luxembourgeoise et étrangère;
- Effectuer les achats (ou vente) de biens meubles, de matériel et de marchandises courantes pour la Société;
- Représenter la Société dans ses rapports avec l'administration ou toute personne de droit privé (fournisseurs,...);
- Exécuter toute décision du conseil d'administration

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016068308/20.

(160030385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Ploquette (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.359.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 15 février 2016

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Ploquette (SPF) S.A., la fiduciaire FGA (Luxembourg) S.A., 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87 359, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Référence de publication: 2016068309/11.

(160030534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Pool Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4510 Obercorn, 39A, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 85.386.

Extrait des décisions collectives prises par les associés en date du 31 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre, se sont réunis les associés de la société anonyme POOL TOP s.a., susvisée, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent, la démission de la société AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, 58, rue Glesener L-1630 LUXEMBOURG de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Est nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019:

Madame Susi THILL, née le 11 septembre 1959 à Pétange, et demeurant à L-4795 Linger, 61a, rue du Bois. Obercorn, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016068310/18.

(160030764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Proago Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 184.786.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Proago Management S.A. tenue au siège de la société en date du 17 février 2016

Les administrateurs confirment:

- La nomination en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions, conformément aux dispositions des articles 42 et 11bis §1 3)d) de la loi du 10.08.1915 sur les sociétés commerciales, la société AD CORPORATE SERVICES SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B79361, dont le siège social se situe au 165 A, Route de Longwy à L- - 4751 PETANGE

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

PROAGO MANAGEMENT S.A.

Quentin LARDINOIS

Administrateur Unique

Référence de publication: 2016068312/19.

(160030815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Progest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 38.716.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2016

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 9 février 2016:

Que l'Administrateur Unique a décidé de remplacer le dépositaire en nomment:

Avocat Monsieur PHONG Daniel, 57 route de Longwy, L-8080 Bertrange
aux fonctions de nouveau dépositaire des actions au porteur de la société

Le mandataire

Référence de publication: 2016068314/14.

(160030576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Omega Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 55.200.

EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de la société OMEGA SOFTWARE S.A. en date du 30 janvier 2015 Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix a été nommé dépositaire de toutes les actions au porteur de la société prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2016068259/15.

(160030690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Partners Group Avatar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.420.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 16 février 2016

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 16 février 2016, Partners Group Aurora Access, L.P. a transféré la totalité de ses parts sociales d'une valeur de 1 euro chacune de la manière suivante:

- 938 parts sociales à Partners Group Global Real Estate Secondary 2013 (EUR) S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions et société d'investissement en capital à risque, existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B180.472, ayant son siège social au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- 3,312 parts sociales à Partners Group Real Estate Secondary 2013 (USD) A, L.P. Inc, une limited partnership, existante sous les lois du Royaume-Uni et enregistrée auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 1781, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey; et

- 8,250 parts sociales à Partners Group Real Estate Secondary 2013 (USD) C, L.P. Inc., une limited partnership, existante sous les lois du Royaume-Uni et enregistrée auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 1782, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016068265/25.

(160031207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Pfizer Atlantic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.586.

—
Extrait rectificatif L-160023066

Il convient de modifier le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que Délégué la gestion journalière de la Société comme suit;

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Et non

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068269/21.

(160030817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Nordim S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 106.036.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2016

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 9 février 2016:

Que l'Administrateur Unique a décidé de remplacer le dépositaire en nomment:

Avocat Monsieur PHONG Daniel, 57 route de Longwy, L-8080 Bertrange
aux fonctions de nouveau dépositaire des actions au porteur de la société

Le mandataire

Référence de publication: 2016068245/14.

(160030577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

OpCapita Red Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 183.497.

—
Lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Frédérique Duculot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;

2. Nomination de Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068250/15.

(160030661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Oroluk Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 4, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 172.186.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 12 janvier 2016, de transférer le siège social de la société du 59, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4, Rue des capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 29 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068251/13.

(160030455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Pfizer Investment Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.600.

—
Extrait rectificatif L-160023145

Il convient de modifier le pouvoir de signature de Monsieur Christophe Plantegenet en tant que Délégué la gestion journalière de la Société comme suit;

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Et non

«En plus de la gestion journalière des affaires de la société, le Délégué à la gestion journalière sera aussi en charge de la gestion journalière pour toute question relative aux ressources humaines, sans limitations de montant, et pouvoir de signature individuelle pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000 pour les besoins de la société.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068270/21.

(160030926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 5 février 2016

Par résolution prise en date du 5 février 2016, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la cooptation de Monsieur Guido Schaetti, résidant professionnellement Mythenquai 50/60, 8022 Zurich, Suisse, avec effet au 5 février 2016 en remplacement de Monsieur Mark Pasquale Eliseo, administrateur démissionnaire prenant effet en date du 31 mars 2015, et prend acte que la cooptation de Monsieur Guido Schaetti sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Pour Swiss Re Funds (Lux) I

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016068353/17.

(160030491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Sakura Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.883.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 février 2016 au siège social.

Le conseil d'administration décide de nommer comme agent dépositaire la société Citco C&T (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.857.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAKURA INVESTMENTS SPF, S.A.

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Signature

Référence de publication: 2016068354/15.

(160031187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

San Marco Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.036.

CF Corporate Services a décidé de dénoncer le siège social avec effet immédiat de la société

SAN MARCO REAL ESTATE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115 036

Luxembourg, le 17 février 2016.
CF Corporate Services
Société Anonyme
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2016068357/17.

(160030482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Satul S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.473.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique de la société Satul SA prise à Luxembourg le 16 février 2016 à 17.30 heures.

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux administrateurs, en remplacement de Monsieur Julien Nicaud et Monsieur Sabrie Soualmia, démissionnaires:

- Maurizio Fabbri, né le 31 mars 1943 à Arona, Italie et résident professionnellement au 9, Via Camperio, I-20123 Milan, Italie;

- Calogero Agro, né le 29 juin 1976 à Thionville, France, résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

- Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France et résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

- Maurizio Fabbri, né le 31 mars 1943 à Arona, Italie et résident professionnellement au 9, Via Camperio, I-20123 Milan, Italie;

- Calogero Agro, né le 29 juin 1976 à Thionville, France et résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

Luxembourg, le 16 février 2016.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Calogero Agro

Administrateur

Référence de publication: 2016068358/29.

(160031185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Serenity Gaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.035.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 février 2016, il a été décidé de nommer, avec effet immédiat, Grégory Noyen, résidant professionnellement au 6B Terhulpesteenweg, 1560 Hoeilaart, Belgique, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068362/13.

(160030941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Sivagest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.262.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2016

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 9 février 2016:

Que l'Administrateur Délégué a décidé de remplacer le dépositaire en nomment:

Avocat Monsieur PHONG Daniel, 57 route de Longwy, L-8080 Bertrange

aux fonctions de nouveau dépositaire des actions au porteur de la société.

Le mandataire

Référence de publication: 2016068368/14.

(160030587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.876.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 18 février 2016

Monsieur LAINATI Giovanni, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur CARLODALATRI Bruno sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2016068374/17.

(160030875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Société Cotonnière Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.130.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2016 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Walter PIZZOLI, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano (Suisse), Via Nassa 17

- Monsieur Marco BERRI, employé privé, avec adresse professionnelle à CH -6901 Lugano (Suisse), Via Nassa 17.

b) commissaire aux comptes

- SOCIETA PROFESSIONALE FIDUCIARIA S.A., établie et ayant son siège social à Lugano (Suisse), Via Nassa 17. pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2016068378/23.

(160030624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

St. James's Place S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 17.089.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 18 février 2016

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Monsieur Ajit Singh Rai et Madame Isabelle Hélène Lambert demeurant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 en remplacement de Madame Charlotte Lahaije-Hultman et de Monsieur Mario Curcio, administrateurs démissionnaires.

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2022.

Le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Eric-Jan van de Laar
- Monsieur Ajit Singh Rai
- Madame Isabelle Hélène Lambert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068384/20.

(160031246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Superior SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.234.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration à Luxembourg, le 2 octobre 2014

Le conseil d'administration décide de nommer Maître JIM PENNING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, comme dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016068391/16.

(160030862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

TT Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 167.063.

Avec effet au 11 février 2016, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 16, avenue Pasteur, L-2522 Luxembourg de la société anonyme TT Holding S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167063.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2016068415/13.

(160030397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Trierweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 84.750.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 5 février 2016 à MERSCH, allée J.W. Léonard, 7

En date du 5 février, les décisions suivantes ont été prises lors de l'assemblée générale extraordinaire:

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Arsène GOUBER, demeurant à 4A rue du Village L-7473 SCHOENFELS, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.
2. Le mandat d'administrateur de Madame Aneliese SIEBENALLER-APPEL, demeurant à 70, rue de Luxembourg L-7540 ROLLINGEN, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.
3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre TEIXEIRA, demeurant à 27, rue Hiehl L-6212 CONSDORF, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.
4. Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc TRIERWEILER, demeurant à 70, rue Principale L-7450 LINTGEN, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.
5. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Marc TRIERWEILER, demeurant à 70, rue Principale L-7450 LINTGEN, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.
6. Le mandat du commissaire aux comptes de INTARIS-SALAIRES ET GESTION Sarl, avec siège à 93, route de Luxembourg L-7373 LORENTZWEILER, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Marc TRIERWEILER / Arsène GOUBER / Aneliese SIEBENALLER

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2016068413/25.

(160030501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

TT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 167.063.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en qu'administrateur et président du conseil d'administration de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 février 2016.

M. Teodoro D'Ambrosio.

Référence de publication: 2016068416/10.

(160030872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**United Caps Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Procap Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 74.165.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 14 mars 2014 au siège social

L'Assemblée Générale Annuelle décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2016.

Le mandat de commissaire de la Fiduciaire d'Expertise Comptable Everard-Klein S.à r.l., en abrégé Fiduciaire Evrard-Klein S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG, est renouvelé jusqu'en 2015.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 13 mars 2015 au siège social

Le mandat de commissaire de la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.à r.l., en abrégé Fiduciaire Evrard-Klein S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG, est renouvelé jusqu'en 2016.

Changement de dénomination et changement d'adresse

Il est pris acte que l'administrateur PROCAP HOLDING a changé sa dénomination sociale en UNITED CAPS HOLDING et que son siège social est désormais Zone Industrielle de Wiltz, L-9501 Wiltz.

Il est également pris acte du changement d'adresse de Monsieur Jean-Benoît HENCKES, Administrateur, qui est désormais au 2, Clos des Buis, B-6600 Bastogne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068420/22.

(160031159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

United Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 43.672.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2016

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, la Société ATS Consulting Sàrl, ayant son siège social 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B117219 comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur, suite à la fin du mandat de la Société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégé C.G.E.) Sàrl.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016068421/18.

(160030607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

UP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 55.188.

EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de la société UP FINANCE S.A. en date du 30 janvier 2015 Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix a été nommé dépositaire de toutes les actions au porteur de la société prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016068422/15.

(160030687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Venn Capital II LP S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.724.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 29 janvier 2016

En date du 29 janvier 2016, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Joost Tulkens, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2016.

- de nommer Gaëlle Attardo-Kontzler, née le 16 février 1982 à Forbach, France, demeurant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une période indéterminée, et ce avec effet au 29 janvier 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

Jørgen Westad

Raymond Granger

Gérants de catégorie B:

Harald Thul

Hille-Paul Schut
Gaëlle Attardo-Kontzler
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Gaëlle Attardo-Kontzler
Mandataire

Référence de publication: 2016068427/27.
(160030851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Venn Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.807.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 29 janvier 2016

En date du 29 janvier 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Joost Tulkens, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2016.
- de nommer Gaëlle Attardo-Kontzler, née le 16 février 1982 à Forbach, France, demeurant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une période indéterminée, et ce avec effet au 29 janvier 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

Jørgen Westad
Raymond Granger

Gérants B:

Harald Thul
Hille-Paul Schut
Gaëlle Attardo-Kontzler
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2016068428/27.
(160030635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Alexandre Immo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079151/9.

(160045566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Amitiés Luxembourg - Arménie a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg F 10.703.

STATUTS

Entre les soussignés, à savoir:

Alexandr Baxhtamyan 04.06.1970 7, rue Yolande L-8259 Marner

Ani Baxhtamyan 16.03.1983 7, rue Yolande L-8259 Marner

Jean-Claude Florin 25.03.1952 20A bv. Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

Haykuhi Margaryan 28, rue Adolph Fisher L-1520 Luxembourg

Kostyantyn Orbelyants 25.07.1979 112A rue de Luxembourg Rollingen Mersch

Gabriella Bomba 14.02.1979 28 cite am Wenkel Bertrange

Armen Stepanyan 28 cite am Wenkel Bertrange

Artak Antikyan 2B rue Jean Engling L-1466 Luxembourg

Vahe Arakelyan 10 rue Jean Engling Luxembourg

Irina Tichinkova-Arakelyan 10, Jean Engling Luxembourg

Samvel Arakelian 70, av. De la Libération L3850 Schifflange

Astghik Gyulbenkyan 63, rue de Hollerich Luxembourg

agréés par la suite en qualité d'associés, a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée, sur les associations sans but lucratif

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée et Objet

Art. 1^{er} . L'association est dénommée «Amitiés Luxembourg - Arménie a.s.b.l.»

Art. 2. Son siège social est à Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-duché.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de:

- œuvrer en faveur d'un resserrement des liens d'amitié et d'une meilleure connaissance mutuelle du Grand-duché de Luxembourg et de la République de Arménie;

favoriser les échanges interculturels entre enfants, jeunes et adultes;

- agir essentiellement au niveau culturel et philanthropique en organisant toutes sortes de manifestations culturelles et d'intérêt général contribuant de la culture arménienne au sens large du terme au Grand-duché de Luxembourg. L'association veut promouvoir un rapprochement entre les peuples dans un esprit de respect mutuel, de tolérance et de collaboration réciproque. Elle vise à favoriser toute initiative inspirée par ces motivations, émanant d'individus, de collectivités, d'associations, d'organismes, d'institutions et d'autorités;

participer à des projets de développement en République de Arménie à vocation sociale ou éducative;

- rassembler et gérer des fonds et acquérir des biens, meubles et immeubles utiles a l'action de l'association.

Art. 5. L'association financera ses activités au moyen des ressources suivantes:

- les cotisations des membres;

- les recettes récoltées lors de manifestations culturelles;

- les subventions et donations qui pourraient être accordées par tous organismes nationaux ou internationaux, publics ou privés;

- les dons et legs éventuels.

Droit de refus des dons:

L'association se réserve le droit de refuser tout don assorti de conditions de nature à détourner l'association de son objet.

Contrôle par les tiers:

L'aide financière accordée par les organismes nationaux et internationaux doit être utilisée pour les seuls objectifs décrits dans les lettres d'attribution et dans les demandes d'aide.

Par conséquent, l'association accepte la vérification, par les services compétents des organismes donateurs d'aide ou de subvention, de l'utilisation des fonds accordés et de la réalisation technique des objectifs fixés par ces organismes.

Chapitre II. - Membres, Admissions, Démission, Exclusion et Cotisations

Art. 6. L'association se compose de membres associés, qui, seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à cinq.

Art. 7. Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres qui lui auront présenté par écrit une demande d'admission et déclaré adhérer aux présents statuts. Le conseil n'est pas tenu de faire connaître le motif de sa décision en cas de non-admission.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra former un comité d'honneur et conférer le titre de membre d'honneur.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

a) par la démission écrite parvenue au conseil d'administration;

b) est réputé démissionnaire, l'associé, qui, dans le délai de 1 mois après réception d'une lettre recommandée l'invitant à régler sa cotisation, aura négligé de le faire;

c) par l'exclusion pour motifs graves prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. En cas d'urgence ou lorsqu'un associé se sera rendu coupable d'un acte préjudiciable à l'objet social ou à la considération et à l'honneur des associés ou de l'association, le Conseil d'administration pourra décréter l'exclusion après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications, sauf ratification de sa décision par l'assemblée générale.

Art. 10. La cotisation annuelle qui ne peut dépasser 50 Euros pour les membres effectifs, est fixée par le conseil d'administration. Elle est payable par année et d'avance.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra exiger des membres d'honneur une cotisation annuelle qui ne peut dépasser 10 Euros. Chaque membre d'honneur est toutefois libre de payer une cotisation supérieure.

Art. 12. En cas de décès d'un associé ses héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social. En cas de démission et d'exclusion, l'associé n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de ses cotisations.

Chapitre III. - Administration

Art. 13. L'Association est administrée par un conseil d'administration de trois à neuf membres élus par l'assemblée générale pour le terme de deux ans. Les mandats des premiers administrateurs cesseront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire convoquée pour la clôture de l'exercice 2015. A cette assemblée, le conseil tout entier sera soumis à réélection. Ensuite la moitié des administrateurs sortiront tous les ans. L'ordre de sortie sera réglé par la voie du sort en séance du conseil d'administration.

Art. 14. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants gardent les mêmes pouvoirs comme si le conseil était au complet, tant que l'assemblée ne l'aura pas complété. En cas de remplacement d'un administrateur avant l'expiration de son mandat, le nouvel administrateur achève le mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs sortants sont de droit candidats aux élections. Les autres candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée générale.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne parmi les membres du conseil le président, le ou les vice-président(s), le secrétaire général et le trésorier qui formeront le bureau.

Art. 16. Le conseil et le bureau se réuniront sur convocation du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association. Ils se réuniront au moins une fois par trimestre. Le président les convoquera à la demande d'un tiers des administrateurs. Tout membre du conseil absent sans excuse trois fois successivement est démissionnaire de droit.

Art. 17. Les décisions du conseil sont valables lorsque la moitié des ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages et en cas de partage la voix du président est prépondérante.

Art. 18. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrit sur un registre tenu au siège social et signé par le président et le secrétaire général.

Art. 19. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Le conseil statue notamment sur tout traité, transaction, compromis, sur les acquisitions et échanges de tous bien meubles ou immeubles, sur tous baux et locations, sur toutes acceptations de dons et legs, sur tous emprunts, avec ou sans garantie hypothécaire, sur tous placements de fonds, sur toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle du président, engagent valablement l'association à l'égard des tiers. Les dépenses sont ordonnancées par le président et le trésorier voire par toute personne mandatée à cette fin par l'assemblée générale.

Art. 20. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom du conseil à la diligence du président et en cas d'empêchement d'un vice-président respectivement du membre le plus ancien siégeant au conseil d'administration.

Art. 21. Le conseil soumettra tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale un compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale se réunit au moins une fois l'an et cela à l'occasion de la clôture de l'année sociale et avant le 30 juin de chaque année. Le conseil d'administration en fixe la date. Le conseil doit convoquer une assemblée extraordinaire dans le délai d'un mois à la suite d'une demande écrite lui parvenue de la part d'un tiers au moins des associés. Il pourra la convoquer chaque fois que les intérêts sociaux l'exigent.

Art. 23. Les associés sont convoqués par simples lettres missives ou courrier électronique au moins sept jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Art. 24. Les résolutions non contenues dans l'ordre du jour ne pourront être prises que sur des propositions signées par cinq membres aux moins.

Art. 25. Le bureau de l'assemblée générale est celui du conseil d'administration. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale.

Art. 26. Le vote a lieu par scrutin secret pour les élections, sauf décision contraire unanime prise par l'assemblée générale. Les autres votes ont lieu à main levée, sauf décision contraire des membres présents à l'assemblée.

Art. 27. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des associés présents.

Art. 28. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les associés pourront en prendre connaissance sans déplacement du registre. Les tiers qui justifient d'un intérêt, pourront avoir connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au conseil d'administration.

Art. 29. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président et par le secrétaire.

Art. 30. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent le droit:

- a) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution en se conformant aux règles établies par la loi;
- b) de nommer et de révoquer les administrateurs;
- c) d'approuver annuellement les budgets et les comptes;
- d) de prendre toute décision dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Chapitre V. - Année sociale, Règlement des comptes

Art. 31. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception la première année sociale commence par la date des présents statuts et finit le trente et décembre 2016.

Art. 32. Chaque année le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et des dépenses de l'année écoulée et le budget de l'année suivante. L'excédent favorable des comptes sera versé à la réserve.

Chapitre VI. - Modifications aux statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 33. Les modifications aux statuts se feront d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 34. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale en se conformant à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

L'assemblée pourra désigner par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation.

Art. 35. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, l'assemblée déterminera la destination des biens de l'association en leur assignant une affectation conforme autant que possible à l'objet de l'association.

Chapitre VII. - Publications

Art. 36. Le conseil d'administration fera les diligences nécessaires pour que les prescriptions des articles 3, 9, 10, 11, 23 et 25 de la loi du 21 avril 1928 soient observées.

Chapitre VIII. - Disposition générale

Art. 37. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Référence de publication: 2016063485/148.

(160025822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 822.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of February,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 68,946,375.- (sixty-eight million nine hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Emma HEIGHTON, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 4 February 2016,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 477,375.- (four hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five euro), registered with the RCS under number B 142934 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 November 2008 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Memorial) under number 2869 dated 1st December 2008, which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 3 December 2015, not yet published in the Memorial (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 3,819 (three thousand eight hundred nineteen) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 345,000.- (three hundred forty-five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 477,375.- (four hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 822,375.- (eight hundred twenty-two thousand three hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 2,760 (two thousand seven hundred sixty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares), in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an amount of EUR 345,000.- (three hundred forty-five thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company;

(2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 822,375.- (eight hundred twenty-two thousand three hundred seventy-five euro), represented by 6,579 (six thousand five hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."; and

(3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 345,000.- (three hundred forty-five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 477,375.- (four hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 822,375.- (eight hundred twenty-two thousand three hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 2,760 (two thousand seven hundred sixty) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 345,000.- (three hundred forty-five thousand euro).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 2,760 (two thousand seven hundred sixty) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 345,000.- (three hundred forty-five thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 2,760 (two thousand seven hundred sixty) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 345,000.- (three hundred forty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 6,579 (six thousand five hundred seventy-nine) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 822,375.- (eight hundred twenty-two thousand three hundred seventy-five euro), represented by 6,579 (six thousand five hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le cinquième jour du mois de février,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 68.946.375,- (soixante-huit millions neuf cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Emma HEIHGTON, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 février 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSF6 Rio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 477.375,- (quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 142934 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 3 novembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2869 du 1^{er} décembre 2008, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 3 décembre 2015, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 3.819 (trois mille huit cent dix-neuf) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 345.000,- (trois cent quarante-cinq mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 477.375,- (quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 822.375,- (huit cent vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros) par voie de création et d'émission de 2.760 (deux mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales); souscription et

paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant de souscription de EUR 345.000,- (trois cent quarante-cinq mille euros) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société;

(2) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 822.375,- (huit cent vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 6.579 (six mille cinq cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»; et

(3) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 345.000,- (trois cent quarante-cinq mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 477.375,- (quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 822.375,- (huit cent vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros), par voie d'émission de 2.760 (deux mille sept cent soixante) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 342.960,- (trois cent quarante-deux mille neuf cent soixante euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a déclaré souscrire 2.760 (deux mille sept cent soixante) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 345.000,- (trois cent quarante-cinq mille euros) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des 2.760 (deux mille sept cent soixante) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 345.000,- (trois cent quarante-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 6.579 (six mille cinq cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 822.375,- (huit cent vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 6.579 (six mille cinq cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 février 2016. 2LAC/2016/2924. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065355/183.

(160027633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Hoche Partners Private Equity Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 183.240.

In the year two thousand and sixteen, on the second of February,

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

There appeared:

- HP Funding Corp S.A., a public limited company by shares incorporated and existing under the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under number 112347;

- Mr Christophe SICOT, manager of companies, residing at 9 chemin de St Marguerite, 1965 Saviese (Switzerland)

- HPE LUZ, a limited partnership incorporated and existing under the Laws of France, having its registered office at 3, avenue Hoche F-75008 Paris, registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 793 934 423

all here represented by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company Hoche Partners Private Equity Investors S.à r.l. having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie R.C.S. Luxembourg number B183240, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of December 2013, published in the Memorial C number 625 of the 10th of March 2014.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole shareholders of the said company and that they have taken the following resolution by unanimous vote:

Sole resolution

The meeting decides to amend article thirteen of the articles of association as follows:

" **Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be, shall appoint one or more Class A manager(s) and one or more Class B manager(s) for a limited or unlimited period of time.

The Class B manager(s) can be assigned to one or many Compartment(s), by the approval of the majority of the bondholder(s) of the said Compartment(s), or - in the event that the bonds are not yet issued in the said Compartment, by the holder(s) of the shares dedicated to the said Compartment(s).

Likewise, the revocation ad nutum of the Class B Manager shall be effective by the same way.

In case of Class B manager's resignation or mandate's renewal in a Compartment, the sole shareholder or the general meeting of the shareholders shall propose the appointment of one manager which will require the approval of the appropriate bondholder(s).

After two (2) successive refusals of the bondholder(s), the bondholder(s) shall then submit a list of two (2) candidates from which one (1) will be appointed as manager by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of two managers or by the joint signature of one class A manager and one class B manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

In a Compartment, the Company will be validly bound by the joint signature of a class A manager and the affected class B manager.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxy-holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing proxy-holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le deux février.

Par devant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

- HP Funding Corp S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 112347,

- Monsieur Christophe SICOT, gérant de sociétés, résidant à 9 chemin de St Marguerite, 1965 Saviese (Suisse);

- HPE LUZ, une société en commandite simple de droit français, ayant son siège social à 3, avenue Hoche, F-75008 Paris, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 793 934 423

tous ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à L- 6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privées.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Hoche Partners Private Equity Investors S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B183240, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 625 du 10 mars 2014.

- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas peut nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le gérant de classe B peut être assigné à un ou plusieurs Compartiment(s), par l'approbation de la majorité des investisseurs obligataires du (des)dit(s) Compartiment(s) ou, en l'absence d'émissions obligataires du (des) dit(s) Compartiment (s), des porteurs de parts affectées exclusivement au(x)dit(s) Compartiment. De même, sa révocation ad nutum sera effective de la même manière.

En cas de démission ou de renouvellement de mandat d'un gérant de classe B dans un Compartiment, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés devra proposer un gérant dont la nomination sera soumise à l'approbation des investisseurs obligataires dudit Compartiment.

Après deux (2) refus successifs des investisseurs, ces derniers devront alors présenter une liste de deux (2) candidats parmi lesquels un (1) sera nommé en tant que gérant par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou la signature individuelle de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Dans le cadre d'un Compartiment, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et du gérant de classe B affecté audit Compartiment.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 février 2016. Relation GAC/2016/1070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016066031/129.

(160028196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Lumineous Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffèr.

R.C.S. Luxembourg B 204.709.

STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the fourteenth day of the month of March,

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Mrs. Karoline BRACKX, director, residing in B-8940 Wervik, Vosstraat 2 (Belgium); and

2. Mr. Bart BRACKX, director, residing at B-8490 Jabbeke, Flamincka Park 26 (Belgium).

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

1. the limited liability company (société anonyme) "Lumineous Holding NV", established and governed by the laws of Curaçao, having its registered office at Wilhelminalaan 13, P.O. Box 4762, Curaçao, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce and Industry under number 70719, has been incorporated on July 5, 1995 (hereinafter the "Company");

2. the share capital of the Company is set a thirty-six thousand eight hundred Euros (EUR 36,800.-), represented by three hundred sixty-eight (368) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each;

3. the three hundred sixty-eight (368) shares, fully paid-up, are all held as follows:

- Mrs. Karoline BRACKX, pre-named: 184

- Mr. Bart BRACKX, pre-named: 184

Total: 368

4. pursuant to the resolutions ("Resolutions") dated March 10, 2016, the shareholders have decided to (i) transfer the registered office, principal place of business and headquarters of the Company from Curacao to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and then (ii) transforming the Company and to adopt the form of a limited liability company with effect from the date of this meeting, without the Company being dissolved but on the contrary with continuity of his legal status;

5. the following documents, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with it:

- a “Certificate of Incumbency” issued dated March 9, 2016, certifying that the Company was duly registered, still exists and is not being wound up;
- the resolutions taken by the sole managing director on November 17, 2015, deciding the transfer of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;
- a legal opinion issued by the notarial office “Burgers & Fung-A-Loi” in Willemstad, Neptunusweg 52, Curaçao, on March 10, 2016, which it follows that:
 - * the Company is authorized, according to the laws of Curacao, to continue carrying out its activities in the Grand Duchy of Luxembourg; and
 - * any such transfer shall not entail the dissolution or the liquidation of the Company but shall be in continuation of the legal entity of the Company.

The shareholders have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Curaçao to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with immediate effect and without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and in conformity with the Luxembourg laws;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the corporate denomination “Lumineous Holding S.à r.l.” and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the conversion of the Company into a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*);

3. Amendment of the corporate object of the Company which shall be read as follows:

“The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

4. Approval of the financial statements of the Company as of 31 December 2015 and determination of the share capital of the Company;

5. Amendment and full restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to, among others, the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended;

6. Acknowledgement of the resignation of CMS Trust N.V. as managing director of the Company;

7. Appointments of new managers of the Company and determination of their powers as well as the term of their mandate;

8. Establishment of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

9. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders RESOLVE to transfer the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Curaçao to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with immediate effect and without prior

dissolution of the Company but in continuation of the legal entity of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and in conformity with the Luxembourg laws.

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders ACKNOWLEDGE that the Company will cease to exist in Curaçao and will continue its activities in the Grand Duchy of Luxembourg. It will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

Second resolution

The shareholders RESOLVE that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the corporate denomination “Lumineous Holding S.à r.l.” and RESOLVE to accept the Luxembourg nationality of the Company with immediate effect arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the conversion of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Third resolution

The shareholders RESOLVE to amend the purpose of the Company as follows:

“The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

Fourth resolution

The shareholders RESOLVE to approve the financial statements (the “Financial Statements”) of the Company as of December 31, 2015, reflecting the financial situation of the Company before the transfer from Curaçao to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The shareholders NOTE that it results from a valuation report issued by the Luxembourg audit firm Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., chartered auditors (“the Valuation Report”) dated March 11, 2016, based on generally accepted accountancy principles that the net asset value of the Company amounts to at least five hundred thirty-three thousand seven hundred and eighty-five Euros (EUR 533,785.-).

Said Financial Statements and the Valuation Report, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The shareholders also DECIDE:

- a) to continue the Company for an unlimited period; and
- b) to adopt a financial year beginning on January 1 and ending December 31 of each year.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders RESOLVE to fully restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, so that the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Lumines Holding S.à r.l.”, (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirty-six thousand eight hundred Euros (EUR 36,800.-), represented by three hundred sixty-eight (368) shares in registered form with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up, divided into:

- one hundred twenty-four (124) class A shares, (the “Class A Shares”);
- twenty-seven (27) class B shares, (the “Class B Shares”);
- twenty-seven (27) class C shares, (the “Class C Shares”);
- twenty-seven (27) class D shares, (the “Class D Shares”);
- twenty-seven (27) class E shares, (the “Class E Shares”);
- twenty-seven (27) class F shares, (the “Class F Shares”);

- twenty-seven (27) class G shares, (the “Class G Shares”);
- twenty-seven (27) class H shares, (the “Class H Shares”);
- twenty-seven (27) class I shares, (the “Class I Shares”); and
- twenty-eight (28) class J shares, (the “Class J Shares”)

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Categories of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”.

All the Categories of Shares collectively referred to as the “Shares” as the case may be, or individually as a “Share”.

5.2 Holders of Shares in the Company are individually referred to as a Shareholder or collectively as the Shareholders.

5.3 The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law. The share capital of the Company may be increased and new Categories of Shares may be issued by a resolution of the single partner or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of partners taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three quarters (75%) of the share capital ad subject to the provisions of the Law.

The share capital may only be reduced by a general meeting of partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles. This means by a resolution taken by a general meeting of partners representing more than 50% of the share capital and accepted by a majority of at least 75% of the votes. If the quorum of the majority is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened to a second meeting. Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of 75% of the votes, regardless of the portion of share capital represented.

The convening notice shall specify the purpose of the reduction and how it is to be carried out.

If the reduction is to be carried out by means of a repayment to shareholders or a waiver of their obligation to pay up their shares, the creditors whose claims predate the publication in the Mémorial of the minutes of the meeting may, within 2 months from such publication, apply for the constitution of security to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters. The president may only reject such an application if the creditor already had adequate safeguards or if such security is unnecessary, having regard to the assets of the Company.

No payment may be made or waiver given to the shareholder until such time as the creditors who applied for the constitution of a security within 2 months from publication, have obtained satisfaction or until the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, has ordered that their application should be acceded to.

The reduction of the share capital may not result in the capital being reduced below the legally prescribed minimum. Furthermore the articles 68, 69-1 and 62-2 of the Law are applicable.

The Company may decide to create share premium accounts connected to each Class of Shares.

Decisions as to the use of the share premium accounts are to be taken by votes in favour of at least 75% of the members of the Board of Managers and subject to the 1915 Law and these articles, except for the decisions concerning the reduction of the share premium accounts that should be made in accordance with the conditions mentioned here above for decisions concerning the reduction of the share capital.

5.4 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be.

5.5 Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.6 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

5.7 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

5.8 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

5.9 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6. Redemption of shares.

6.1 The Company may redeem its own shares composing the Categories of Shares, in the framework of a reduction of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

An entire whole Class of Shares must be redeemed.

The redemption price shall be set by reference to (a) an amount equal to the nominal value of each redeemed share or, if higher to (b) an amount equal to the Available Amount (as defined herein), divided by the number of shares in the corresponding Class of Shares.

The Available Amount shall be determined by the following formula: the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

Interim Accounts are the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

6.2 Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

6.3 The redemption shall be carried out by a resolution taken in accordance with the conditions for a reduction of the share capital and the share premium accounts as mentioned in Section II, article 5 of these Articles.

6.4 The redeemed shares shall be immediately cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by a resolution taken in accordance with the conditions for a reduction of the share capital and the share premium accounts as mentioned in Section II, article 5 of these Articles.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The remaining profit shall be allocated by the sole Partner, as the case may be, by a resolution of the general meeting of partners, representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to all or any one specific class of the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

15.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

15.4 In respect of each distribution of dividends, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point ninety per cent (0.90%) of the nominal value of the Class A Shares, then,
- second, the holders of Class B Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point eighty-five per cent (0.85%) of the nominal value of the Class B Shares, then,
- third, the holders of Class C Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point eighty per cent (0.80%) of the nominal value of the Class C Shares, then,
- fourth, the holders of Class D Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of the Class D Shares, then,
- fifth, the holders of Class E Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seventy per cent (0.70%) of the nominal value of the Class E Shares, then,
- sixth, the holders of Class F Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of the Class F Shares, then,
- seventh, the holders of Class G Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class G Shares, then,
- eighth, the holders of Class H Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class H Shares, then,
- ninth, the holders of Class I Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares, then
- tenth, the holders of Class J Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class J Shares, (together the “Profit Entitlement”); and
- eleventh, any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in alphabetical order (starting from the Class B Shares until the Class J Shares).

15.5 Subject to the conditions fixed by the Companies Act 1915 and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers or the Sole Manager may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers or the Sole Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Seventh resolution

The shareholders NOTE the first financial year (started on January 1st, 2016 under the rule of the law of Curacao), will end after continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, December 31st, 2016.

Eighth resolution

The shareholders RESOLVE to acknowledge and accept, with immediate effect, the resignation of CMS Trust N.V. as sole managing director of the Company.

Ninth resolution

The shareholders RESOLVE to appoint, with immediate effect, the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

Class A managers:

- Mrs. Mélina HOWARD, residing professionally at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Mrs. Lucile MAKHLOUF, residing professionally at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

Class B manager:

Mr. Christian LAPERE, with professional address at Gistelsesteenweg 1A 4°V, B-8400 Oostende (Belgium).

The shareholders RESOLVE to fix the power of signature of the managers as follows:

“The Company will be bound and represented by the individual signature of one of the Class A managers for all transactions which amount is less than five thousand euros (5,000.- EUR) and by the joint signature of a class A manager and a class B manager for all transactions exceeding the predicted amount.”

Tenth resolution

The shareholders RESOLVE to establish the registered office of the Company at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Eleventh resolution

The shareholders RESOLVE to authorize Liberation Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (RCS Luxembourg B 190557) and CMS Trust N.V. (Curacao) to register the conversion of the Company with all relevant authorities and furthermore to do anything that they deem necessary in conjunction with the foregoing, in any of the relevant jurisdictions in order to formalise the intended conversion resolutions, as well as to appear before any public authority in order to develop the necessary acts connected to or required for the deregistration and registration of the Company with any and all registries and authorities of whichever nature, whether in Curacao and/or Luxembourg, to sign as many private or public documents could be required to this end, and to grant whichever proxies or powers of attorney, and resolves to authorize the aforementioned individuals to enter into any agreement connected to or required for the deregistration, registration and operation of the Company in Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

1. Madame Karoline BRACKX, administrateur de sociétés, demeurant à B-8940 Wervik, Vosstraat 2 (Belgique); et
2. Monsieur Bart BRACKX, administrateur de sociétés, demeurant à B-8490 Jabbeke, Flamincka Park 26 (Belgique).

Les comparants ont requis le notaire de prendre acte de ce qui suit:

1. la société anonyme “Lumineous Holding NV”, établie et régie par les lois du Curaçao, ayant son siège social à Wilhelminalaan 13, P.O. Box 4762, Curaçao, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie sous le numéro 70719, a été constituée le 5 juillet 1995, (ci-après la “Société”);

2. le capital social de la Société est fixé à trente-six mille huit cents euros (36.800,- EUR), représenté trois cent soixante-huit (368) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3. les trois cent soixante-huit (368) parts sociales, entièrement libérées, sont toutes détenues comme suit:

- Madame Karoline BRACKX, pré-qualifiée:	184
- Monsieur Bart BRACKX, pré-qualifié:	184
Total:	368

4. suivant résolutions (les Résolutions) prises en date du 10 mars 2016, les associés ont décidé de (i) transférer le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société de Curaçao à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et ensuite (ii) de transformer la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée avec effet à la date de la présente assemblée, sans que la Société soit dissoute mais au contraire avec continuité de sa personnalité juridique.

5. les documents suivants, signés “ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui:

- un “Certificate of Incumbency” délivré en date du 9 mars 2016, certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;

- les résolutions prises par le gérant exécutif en date du 17 novembre 2015 décidant du transfert de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg;

- un avis juridique émis par l'office notarial "Burgers & Fung-A-Loi" à Curaçao, Neptunusweg 52, le 10 mars 2016, dont il résulte ce qui suit:

* la Société est autorisée, d'après les lois de Curaçao, à continuer l'exercice de ses activités au Grand-Duché de Luxembourg; et

* qu'un tel transfert n'entraîne ni la dissolution, ni la mise en liquidation de la Société.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat et sans dissolution préalable de la Société, mais avec continuation de la personnalité morale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et en conformité avec les lois luxembourgeoises;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale "Lumineous Holding S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée;

3. Modification de l'objet social de la Société, qui aura la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

4. Approbation des états financiers de la Société arrêtés en date du 31 décembre 2015 et détermination du capital social de la Société;

5. Modification et refonte totale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg, suite au fait que la Société devienne une société régie par les lois luxembourgeoises, entre autres, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

6. Constatation de la démission de CMS Trust N.V. de sa fonction de gérant exécutif de la Société;

7. Nominations des nouveaux gérants de la Société et détermination de leurs pouvoirs ainsi que la durée de leurs mandats;

8. Etablissement du siège social de la Société au 51, Allée Scheffèr, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

9. Divers.

En conséquence, sur base de l'ordre du jour ci-dessus, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés DECIDENT de transférer le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société de Curaçao à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat et dans dissolution préalable de la Société mais avec continuation de la personnalité morale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et en conformité avec les lois luxembourgeoises.

En conséquence de la résolution précédente, les associés CONSTATENT que la Société cessera d'exister au Curaçao et continuera ses activités au Grand-Duché de Luxembourg. Elle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale "Lumineous Holding S.à r.l." et DECIDENT d'accepter avec effet immédiat la nationalité luxembourgeoise de la Société résultant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

Les associés DECIDENT de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Quatrième résolution

Les associés DECIDENT d'approuver les états financiers (les "Etats Financiers") de la Société arrêtés en date du 31 décembre 2015, reflétant la situation financière de la Société avant le transfert de Curaçao vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les associés REMARQUENT qu'il résulte d'un report d'évaluation émis par le cabinet de réviseurs d'entreprises Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., (le "Report d'Evaluation") en date du 11 mars 2016, basé sur des principes comptables généralement reconnus que la valeur de l'actif net de la Société s'élève à au moins cinq cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (533.785,- EUR).

Les associés, ensuite, DECLARENT que tous les actifs et les dettes de la Société, sans limitation, resteront dans leur intégralité la propriété de la Société, qui continue à posséder tous ses actifs et continue d'être tenue par toutes ses dettes et engagements.

Lesdits Etats Financiers et le Report d'Evaluation, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte et seront déposés au même moment auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Les associés DECIDENT également:

- a) de continuer la Société pour une durée illimitée; et
- b) d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année.

Sixième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, les associés DECIDENT de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg, de sorte que les statuts auront désormais la teneur suivante:

“I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination “Lumino Holding S.à r.l.”, (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société s'élève à trente-six mille huit cents euros (36.800,- EUR), représenté par trois cent soixante-huit (368) parts sociales en forme nominative avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

- cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie A (les “Parts Sociales de Catégorie A”);
- vingt-sept (27) parts sociales de catégorie B (les “Parts Sociales de Catégorie B”);
- vingt-sept (27) parts sociales de catégorie C (les “Parts Sociales de Catégorie C”);
- vingt-sept (27) parts sociales de catégorie D (les “Parts Sociales de Catégorie D”);
- vingt-sept (27) parts sociales de catégorie E (les “Parts Sociales de Catégorie E”);
- vingt-sept (27) parts sociales de catégorie F (les “Parts Sociales de Catégorie F”);
- vingt-sept (27) parts sociales de catégorie G (les “Parts Sociales de Catégorie G”);
- vingt-sept (27) parts sociales de catégorie H (les “Parts Sociales de Catégorie H”);

- vingt-sept (27) parts sociales de catégorie I (les “Parts Sociales de Catégorie I”); et
- vingt-huit (28) parts sociales de catégorie J (les “Parts Sociales de Catégorie J”).

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de catégorie J seront collectivement dénommées les “Parts Sociales” ou individuellement une “Part Sociale”.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme un Associé ou lorsqu'ils sont compris collectivement comme les Associés.

5.3 Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 17 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi. Le capital social de la Société pourra être augmenté et des nouvelles catégories de parts sociales peuvent être émises par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société sous réserve du respect des dispositions de la Loi.

Le capital social de la Société pourra être seulement réduit par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. Ceci implique par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social et accepté par au moins trois quarts (75%) des votes. Au cas où le quorum de la majorité n'est pas atteint à la première assemblée, les associés sont convoqués pour une deuxième assemblée. Des résolutions sont valables dans une telle deuxième assemblée si elles sont prises avec une majorité d'au moins trois quarts (75%) des votes indépendamment de la portion du capital social représentée.

La convocation contient la raison de la réduction du capital social et ses modalités.

Au cas où la réduction a lieu par le remboursement des associés ou par une renonciation de leurs obligations de libeller leurs parts sociales, les créiteurs dont leurs réclamations datent avant la publication des procès-verbaux de l'assemblée dans la Mémorial, peuvent endéans une période de deux mois qui commence à la date d'une telle publication, demander une sécurité du juge qui préside la Chambre du Tribunal d'arrondissement sur des affaires commerciales urgentes. Le président peut seulement dénoncer une telle demande si le créiteur a déjà des garanties adéquates ou si une telle garantie n'est pas nécessaire en vue des actifs de la Société.

Aucun paiement ne peut être fait et aucune renonciation ne peut être donnée aux associés tant les créiteurs, qui ont demandé pour une garantie endéans une période de deux mois commençant la date de publication, n'ont pas obtenu satisfaction ou jusqu'au moment où le juge qui préside la Chambre du Tribunal d'arrondissement sur des affaires commerciales urgentes a ordonné que les demandes des créiteurs sont justifiées et leur attribués.

La réduction du capital social ne peut pas aboutir en une situation où le montant du capital social est inférieur au montant minimum légal. Les articles 68, 69-1 et 69-2 de la Loi trouvent application.

La Société peut décider de créer des comptes de prime d'émission en relation avec chaque catégorie de Parts Sociales.

Des décisions relatives à l'utilisation des comptes de prime d'émission sont prises avec une majorité d'au moins trois quarts (75%) des votes des membres du conseil de gérance et sous réserve du respect des dispositions de la Loi et les Statuts, à l'exception des décisions relatives la réduction des comptes de prime d'émission, lesquelles décisions doivent être prises sur base des modalités mentionnés ci-dessus en relation avec une réduction du capital social

5.4 La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit l'adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'Associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

5.5 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire de Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

5.6 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

5.7 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

5.8 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

5.9 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 6. Rachat des parts sociales.

6.1 La Société sera en mesure de racheter ses propres Parts Sociales qui englobent les catégories de Parts Sociales dans le cadre de la réduction de son capital social par annulation des parts sociales rachetées sous les conditions suivantes:

Une catégorie de Parts Sociale entière doit être rachetée.

Le prix de rachat est déterminé par référence à la valeur nominale par (a) part sociales rachetée ou, si le montant est supérieur par (b) un montant égal au Montant Disponible (comme défini ci - après), divisé par le nombre des parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'Associé aurait eu droit aux distributions de dividendes en vertu des Statuts, augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Catégories de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL + DP)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Le Bénéfice Net (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui ne peut être supérieure à 8 (huit) jours précédant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales correspondante.

6.2 Si le prix de rachat est supérieur de la valeur nominale des actions à racheter, le rachat peut seulement être décidé dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles en ce qui concerne l'excès du prix de rachat.

6.3 Le rachat a lieu sur vase d'une résolution prise conforme les conditions applicables relatives à la réduction du capital social et de la prime d'émission comme stipulé dans la section II, l'article 5 des statuts.

6.4 Les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement suite à la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés(s).

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'excès du bénéfice sera alloué par l'Associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas, représentant plus que cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant à distribuer pro rata parte à une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, de reporter ou allouer à une réserve distribuable.

15.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

15.4 Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- puis les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie A ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule quatre-vingts dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie A;

- en second lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie B ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule quatre-vingts cinq pour cent (0,85%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie B; puis
- en troisième lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie C ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule quatre-vingts pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie C; puis
- en quatrième lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie D ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie D; puis
- en cinquième lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie E ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie E; puis
- en sixième lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie F ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie F; puis
- en septième lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie G ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie G; puis
- en huitième lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie H ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie H; puis
- en neuvième lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie I ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie I; puis
- en dixième lieu, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie J ont droit à un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Catégorie J (ensemble le "Droit au Bénéfice"), et
- en onzième lieu, après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les Parts Sociales constituant la dernière catégorie de Parts Sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie B jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie J incluse).

15.5 Sous réserve des conditions fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915 et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, le cas échéant, peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, le cas échéant, déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Septième résolution

Les associés CONSTATENT que le premier exercice social (commencé le 1^{er} janvier 2016 sous l'empire de la législation du Curaçao), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2016.

Huitième résolution

Les associés DECIDENT de constater et d'accepter, avec effet immédiat, la démission de CMS Trust N.V. en tant que gérant exécutif de la Société.

Neuvième résolution

Les associés DECIDENT de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Madame Mélina HOWARD, demeurant professionnellement au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Madame Lucile MAKHLOUF, demeurant professionnellement au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

Monsieur Christian LAPERE, demeurant au Gistelsesteenweg 1A 4^oV, B-8400 Ostende (Belgique).

Les associés DECIDENT de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

“La Société sera valablement engagée et représentée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A pour toutes opérations dont le montant est inférieur à cinq mille euros (5.000,- EUR) et par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B pour toutes opérations dépassant le prédit montant.”

Dixième résolution

Les associés DECIDENT d'établir le siège social de la Société au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Onzième résolution

Les associés DECIDENT d'autoriser Liberation Management (Luxembourg) S.à.r.l., ayant son siège social au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (RCS Luxembourg B 190557) et CMS Trust N.V. (Curaçao) à enregistrer la conversion de la Société auprès de toutes les autorités concernées et en outre d'effectuer toutes les démarches qu'il estime nécessaire en relation avec cette conversion, dans toute juridiction concernée dans le but de formaliser les résolutions de conversion projetées, ainsi que de se présenter devant toute autorité publique dans le but de développer les actes nécessaires en relation avec ou nécessaires à la radiation et enregistrement de la Société auprès de tous registres et autorités de quelque nature que ce soit, que ce soit à Curaçao et/ou à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à signer tous documents publics ou privés nécessaires à ces fins, et de donner toutes procurations ou pouvoirs, et décide d'autoriser les individus susmentionnés à contracter tout engagement en connexion ou nécessaire à la radiation, enregistrement et opération de la Société à Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. BRACKX - B. BRACKX - D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation: DAC/2016/4002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Redange-sur-Attert, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081431/880.

(160047962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Great Rainbow Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.669.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Grace Concord Enterprises Limited, a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, established and having its registered office at 21st Floor Edinburgh Tower, the Landmark, 15 Queen's Road, Central Hong-Kong,

here represented by Monsieur Pierre Maucet, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 December 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Great Rainbow Limited (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.669, incorporated pursuant to a notarial deed on 17 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 November 2010, number 2357. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Removal of the class A managers and class B managers and subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company with effective date as of 1 January 2016.

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend, with effective date as of 1 January 2016, article 7 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“**7.1.** The Company is managed by at least one manager. In the case where more than one manager have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not to be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager with or without cause. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of any manager. In particular, the sole signature of any manager will be sufficient for any payment provided such payment was first authorized by resolutions passed by all managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

7.2. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

7.3. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

In the case of a sole manager, essential decisions have to be made while the manager is physically present in Luxembourg. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. In such cases, resolutions or resolutions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The resolution of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or a manager.

7.4. The decision of the sole manager (as the case may be) shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the sole manager.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Great Concord Entreprises Limited, une société, constituée et régie par les lois de Hong Kong, dont le siège social se situe 21^{ème} étage, Edinburgh Tower, the Landmark, 15 Queen's Road, Central Hong-Kong, ici représentée par monsieur Pierre Maucet, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2015,

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante seule associée représentant l'intégralité du capital social de Great Concord Entreprises Limited (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 155669, constituée selon acte notarié en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 novembre 2010, numéro 2357. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B et modification de l'article 7 des statuts de la Société en conséquence avec effet au 1 janvier 2016.

2. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de modifier, avec effet au 1 janvier 2016, l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **7.1.** La Société est gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Le/les gérant(s) est/sont désigné(s) et sa/leur rémunération déterminée par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant, avec ou sans justification. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de tout gérant. En particulier, la signature unique de tout gérant sera suffisante pour tout paiement, sous réserve que ce paiement ait été préalablement autorisé par une résolution approuvée par tous les gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société. Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

7.2. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra désigner parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants. Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance. Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, ou par voie électronique ou tout autre

moyen de communication approprié. Il peut être renoncé à la convocation par le consentement, écrit ou par télécopie, voies électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

7.3. La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés selon un calendrier préalablement approuvé par une résolution du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou moyens électroniques, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant. Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. La participation à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne. Les décisions seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Sauf s'il en est disposé autrement par les présents Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées au moins à la majorité simple des gérants physiquement présents ou représentés aux réunions au Luxembourg. En cas de gérant unique, les décisions essentielles doivent être prises alors que le gérant est physiquement présent au Luxembourg. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément, qu'elles soient formulées par lettre circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant.

7.4. La décision du gérant unique (le cas échéant) est retranscrite dans le procès-verbal, qui doit être signé par l'associé unique.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connus du notaire par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MAUCET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/283. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061597/170.

(160022799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Sark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016078922/10.

(160044397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Scriva Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 163.838.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016078923/10.

(160044364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Sigefroi Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 144.573.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016078932/14.

(160044388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.153.

Les comptes annuels au 31 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078934/10.

(160044627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Skandia Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 163.599.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mars 2016.

Référence de publication: 2016078937/11.

(160044815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Société d'Etude de Réalisation d'Electricité et d'Automatisme, Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 61.064.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078938/10.

(160044566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Sofifrom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 104.680.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016078939/10.

(160043760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.
